

# Association Sportive Automobile de Franche-Comté



Association loi 1901 n°W901000978



## 42<sup>ème</sup> Rallye Régional de Franche-Comté PEA

29/30 Mars 2024



### Règlement Particulier



#### ***Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes***

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise le **29/30 MARS 2024** le **42<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL PEA DE FRANCHE-COMTE** en qualité d'organisateur administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Bourgogne / Franche-Comté :

VISA  
LIGUE B.F.C.04  
n° ...06-16...  
du ...04/12/2023...

En date du..04 / 12 / 2023 sous le N°...06....

Et a reçu le permis d'organisation de la **FFSA N° 16.....**

#### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 2 Janvier 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 2 Janvier 2024
Clôture des engagements :	Lundi 25 Mars 2024
Retrait du road - book :	Dimanche 24 Mars 2024 et Vendredi 29 Mars 2024 <b>Maison des Remparts</b> <b>1, Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 24 Mars 2024 de <b>9h00 à 18h</b> Vendredi 29 Mars 2024 de <b>9h00 à 18h</b>
Vérification des documents :	Vendredi 29 Mars 2024 de <b>16 H 30 à 19 H 45</b>
Lieu :	<b>CIE (Comité inter Entreprise)</b> <b>1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE</b>
Vérification des voitures	Vendredi 29 Mars 2024 de <b>16 H 30 à 20 H 00</b>
Lieu :	<b>Parking Halle des 5 Fontaines 90100 DELLE</b>
Heure de mise en place du parc de départ :	Vendredi 29 Mars 2024 à partir de <b>17 h 00</b> à <b>1, Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 29 Mars 2024 à <b>19 h 30</b> <b>CIE (Comité inter Entreprise)</b> <b>1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE</b>

Publication des équipages admis au départ avec ordre et horaire, affichage :	Vendredi 29 Mars 2024 à <b>20 h 15</b>
Lieu :	<b>1, Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>
Briefing des pilotes :	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ :	Samedi 30 Mars 2024 à <b>8 h 00, 1<sup>ère</sup> VHC</b> Parc fermé à <b>Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>
Heure et lieu d'arrivée :	Samedi 30 Mars 2024 à partir de <b>18 H</b> parc arrivée à <b>1, Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>
Publication des résultats provisoire :	Samedi 30 Mars 2024 <b>1/2 H</b> après l'arrivée du Dernier concurrent
Publication des résultats officiels:	<b>1 H</b> après l'arrivée du dernier concurrent à <b>1, Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>
Remise des prix :	Samedi 30 Mars 2024 à <b>1, Place Raymond Forni 90100 DELLE</b>

## ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise en qualité d'organisateur Administratif et Technique, le 42<sup>ème</sup> Rallye Régional de Franche Comté le 29/30 Mars 2024 dénommé :

### 42<sup>ème</sup> Rallye Régional de Franche-Comté PEA

<b>Comité d'organisation :</b>	<b>Président : Eric GAVILLOT</b> <b>Membres : Les membres de l'ASA FRANCHE-COMTE.</b>
Secrétariat du rallye :	<b>CIE (Comité inter Entreprise)</b> <b>1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE</b>
Téléphone :	<b>06 71 61 14 94</b>
Permanence du Rallye :	<b>CIE (Comité inter Entreprise)</b> <b>1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE</b>
Téléphone :	<b>06 71 61 14 94</b>
<b>Organisateur technique :</b>	<b>ASA Franche Comté</b> <b>1, Place Raymond Forni</b> <b>90100 DELLE</b>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment les prescriptions générales éditées par la FFSA.

#### 1.1P - OFFICIELS

Commissaires Sportifs Président	Claude CONDAMIN	0314	Licence n° 122813
Commissaires Sportifs	François BRESSON	0409	Licence n° 47951
	Jean-Pierre SIMON	0409	Licence n° 2746
Directeur de Course	Dany BLANQUIN	0308	Licence n° 1941
Directeur de Course Adjoint	Thierry COURANT	0409	Licence n° 16140
Directeurs de course VHC / VHRS	Hubert BENOIT	0411	Licence n° 3617
Directeur de Course Adjoint ES 1/PC	Christophe GALLAIRE	0314	Licence n° 242385
Directeur de Course Adjoint ES 2/PC	Delphine NAZASSI	0314	Licence n° 11062
Directeur de course ES1-3-5	Jacky LEPEULE	0411	Licence n° 13663
Directeur de course Adjoint ES	Jean Marc DELOY	0409	Licence n° 6830

Directeur de course ES 2-4-6	Martial PEUGEOT	0411	Licence n° 44386
Directeur de course Adjoint ES	Olivier DEVAUX	0314	Licence n° 1751
Voiture Autorité	Eric GAVILLOT	0405	Licence n° 223609
	Marc BRODUT	0413	Licence n° 111034
Voiture Tricolore	François NASAZZI	0314	Licence n° 11062
Voiture Sécurité	Jean François LOVIS	CHICCO D'ORO	
	Mme LOVIS		
Voiture SONO	Stéphane GRILLOT	FFSA	
	Ophélie Corre	FFSA	
Voiture 00	Thierry TRONTIN	0408	Licence n° 187858
Voiture 00 VHC	Patrice LAFORGE	0408	Licence n°
Voiture damier	Monique FRANCE	0409	Licence n° 29181
Commissaires Techniques	Michel PETETIN	0409	Licence n° 217737
	Bruno DIVERT	0417	Licence n° 40573
	Denis DERCHE	0314	Licence n° 33547
	Michel SALTZMANN	0307	Licence n° 15471
Relations avec les concurrents	Dominique MERCIER	0409	Licence n° 164055
	Germain CHIPPAUX	0409	Licence n° 1299
Médecin ES 1-3-5	Julie CHENUT	Numéro RPPS : 10101730728	
Médecin ES 2-4-6	Eliane BRETL		
Responsable classements	Patrice MOUGIN	0405	Licence n° 158429
	Philippe LOMBARD	0405	Licence n° 1910
	Nicole FINQUEL	0405	Licence n° 1917
Responsable chronométrage	Pierre LOMBARD	0405	Licence n° 158313
Responsable commissaires	Séverine HERBET	0409	Licence n° 242748

### 1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Franche Comté compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2024
- le Challenge ASA Franche-Comté 2024

### 1.3P - VERIFICATIONS

Les listes des engagés seront publiées après clôture des engagements sur le site internet de l'ASA : [www.asafcomte.com](http://www.asafcomte.com)

Les vérifications administratives auront lieu :

**Vendredi 29 Mars 2024 de 16 h 30 à 19 h 45.**

**CIE (Comité inter Entreprise)**

**1, rue Eugène Claret - 90100 DELLE**

Les vérifications techniques auront lieu :

**Vendredi 29 Mars 2024 de 16 h 30 à 20 h 00**

**Parking de la Halle des 5 Fontaines 90100 DELLE**

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage Thiébaud** à **DELLE**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

## ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 42<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de Franche-Comté doit adresser à :

**ASA Franche Comté**  
**1, Place Raymond Forni**  
**90100 DELLE**  
**Tél : 07 88 08 92 32**

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 25 MARS 2024** (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P** Le nombre d'engagés est limité à **160** voitures maximum (**15 VHC – 120 Modernes – 25 VHRS**).

#### **3.1.11.1P**

Les droits d'engagement sont fixés :

- |   |   |
|---|---|
| - avec la publicité facultative des organisateurs : | <b>320 € + 5€ pour le challenge commissaires (325€)</b> |
| - sans la publicité facultative des organisateurs : | <b>640 € + 5€ pour le challenge commissaires (645€)</b> |
| - équipage membre de l'ASA Franche-Comté :          | <b>280 € + 5€ pour le challenge commissaires (285€)</b> |
| - un seul membre de l'équipage de l'ASA FC :        | <b>300 € + 5€ pour le challenge commissaires (305€)</b> |

**Les montants d'engagement ont été majorés de 5€ afin de financer le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne / Franche-Comté.**

**3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

### 3.3P - ORDRE DE DEPART

VHC - MODERNES - VHRS.

## ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1P** Voitures autorisées  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 4.3P - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.  
L'assistance sera autorisée que sur le parc d'assistance à :

**Parking CHARPIOT 90100 DELLE pour les MODERNES + VHC + VHRS**

**1 véhicule d'assistance autorisé sur le parc (avec vignette)**

**4.3.2P** **Important** : une bâche sous chaque voiture de course est obligatoire dans le parc ainsi que sous chaque véhicule d'assistance.  
- de ne pas piquer ni endommager le terrain.  
- de prendre en charge les déchets en quittant le parc.  
La pénalité pour défaut est de **200€**.

**4.3.2.3P** Limitation de changements de pièces  
Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P - IDENTIFICATION DES VOITURES

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm) permettant le positionnement de l'identité promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1P** Le 42<sup>ème</sup> Rallye Régional de Franche-Comté PEA représente un parcours de 139,8 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.900 km**. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 :	Le GRENIER	6.6 Km
ES 2-4-6 :	LA FRONTALIERE	6.7 Km

### 6.2P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.5P** Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum (3)** et des contrôles seront effectués par les organisateurs.

## ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P - DISPOSITIFS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P** Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au Règlements FFSA.

## ARTICLE 8P - RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P - PRIX

La remise des prix se déroulera **Samedi 30 Mars 2024**.

CLASSEMENT	SCRATCH	CLASSE
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>300€</b>	<b>150€</b> (1 à 5 partants)
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>200€</b>	<b>100€</b> (6 à 9 partants)
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>100€</b>	<b>50€</b> (10 partants et +)

*Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve*

- Chaque équipage ayant terminé l'épreuve recevra un TROPHEE.
- Cinq commissaires seront récompensés par tirage au sort.
- Podium ; 3 meilleurs équipages féminin recevront un TROPHEE
- Challenge Franco/Suisse : 3 meilleurs Suisses recevront un TROPHEE